



CIMETIÈRE DE CUARNENS

Autorisation pour pose de monument funéraire

Tombe de feu(e) : No de tombe :

Tombe funéraire

Dimensions max. autorisées : 180 x 75 cm
Profondeur : 120 cm
Hauteur de la stèle : maximum 100 cm

Tombe cinénaire

Dimensions max. autorisées : 100 x 62 cm
Profondeur : 60 cm
Hauteur de la stèle : maximum 80 cm

DALLE

Matériau en pierre naturelle :

- Tombe funéraire – dimensions : cm X cm
 Tombe cinénaire – dimensions : cm X cm

ENCADREMENT

Matériau en pierre naturelle :

- Tombe funéraire – dimensions : cm X cm
 Tombe cinénaire – dimensions : cm X cm

STÈLE

Matériau :

- Tombe funéraire – dimensions : cm X cm
 Tombe cinénaire – dimensions : cm X cm

PHOTO

- Sur dalle Sur stèle

Dimensions maximum autorisées : 10 x 13 cm, y compris le cadre.

CONDITIONS

1. Le monument, dont le croquis devra être joint en annexe à l'échelle du 1/10, sera conforme au règlement du cimetière de Cuarnens.
2. La demande d'autorisation, avec croquis, devra parvenir avant l'exécution du monument et au moins un mois avant la pose.
3. La Municipalité sera avisée au moins 48 heures avant la pose du monument.
4. Pour toutes autres dispositions, le règlement communal fait foi.

Date :

Le requérant (sceau et signature) :